

Rapport d'évaluation

Évaluation institutionnelle

du Collège Marianopolis

Octobre 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation institutionnelle des établissements d'enseignement collégial s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours des années 2001 et 2002, à l'évaluation de leur établissement.

La Commission a effectué l'évaluation institutionnelle du Collège Marianopolis selon les critères annoncés dans le *Guide d'évaluation institutionnelle* publié en juin 2000¹. Chaque collège était invité à examiner sa mission et ses principaux objectifs institutionnels, à poser un regard critique sur son organisation et sa gestion, à mesurer l'atteinte de ses objectifs institutionnels, à apprécier les moyens qu'il s'est donnés pour assurer son développement et pour s'ajuster aux attentes de la société, et, enfin, à porter un jugement sur la qualité de ses pratiques de communication.

Le Collège Marianopolis a transmis son rapport, dûment adopté par son conseil d'administration, à la Commission qui l'a reçu le 14 juillet 2003. Un comité de la Commission, présidé par un commissaire², a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 5 et 6 mai 2004. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement et son comité de direction, des membres du conseil d'administration, du *College Senate* et de la Commission des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³ des différentes disciplines de la formation spécifique et générale, des élèves, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide d'évaluation institutionnelle*, juin 2000, 29 p.
 2. Le comité était composé de : M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, M. Maxime Duguay, étudiant, M^{me} Jacqueline Giard, ex-directrice des études du Collège régional Champlain, M. Richard Harris, professeur à l'Université McGill. Le comité était assisté de M^{me} Jocelyne Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement et description de la démarche d'autoévaluation

L'établissement

Le Collège Marianopolis est un établissement privé anglophone qui offre de la formation collégiale préuniversitaire. Sis à Montréal, l'établissement fut fondé en 1908 par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. Il fut d'abord un collège universitaire bilingue catholique destiné aux étudiantes, il devint exclusivement anglophone au début des années quarante et il a commencé à offrir l'enseignement menant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC) en 1969, année où il a aussi admis ses premiers élèves masculins. Aujourd'hui, le Collège reçoit 1650 élèves de milieux culturels divers, provenant d'écoles secondaires publiques et privées. Depuis 1999, la Congrégation de Notre-Dame a initié des actions afin de transférer graduellement la responsabilité du Collège à une corporation laïque; le processus est en marche et il devrait être complété d'ici cinq à huit ans.

Six programmes préuniversitaires sont accessibles aux élèves, soit *Sciences de la nature*, *Sciences de la nature et Musique*, *Sciences humaines*⁴, *Arts et Lettres*, *Musique et Histoire et civilisation (Liberal Arts)*. Les élèves peuvent aussi s'inscrire, à l'intérieur de leur programme, à un certificat qui inclut, en plus des cours, des activités complémentaires comme la participation à des concours scientifiques, à des conférences ou à des visites. Des certificats sont offerts dans les domaines des sciences, des études internationales, du tiers-monde ainsi que du droit et de la justice sociale. Environ la moitié des élèves sont inscrits au programme *Sciences de la nature*. Un nouveau programme, *Sciences, lettres et arts*, sera offert à partir de l'automne 2004.

À l'hiver 2004, le Collège employait 137 enseignants, dont 114 à temps plein, 10 professionnels et 42 employés de soutien. L'équipe de direction comptait 12 cadres, incluant la directrice générale et la directrice des études.

4. En *Sciences humaines*, les élèves ont le choix de cinq profils : *Psychologie*, *Commerce*, et trois profils de *Sciences humaines* qui varient selon le nombre de cours de mathématiques choisis par l'élève.

La démarche institutionnelle d'évaluation

La directrice générale du Collège a mandaté un enseignant pour coordonner l'autoévaluation institutionnelle. Celui-ci a d'abord préparé un devis qui fut approuvé par la direction. Les départements et les services du Collège ont alors été mis à contribution, chacun préparant sa propre autoévaluation à partir des éléments identifiés par le coordonnateur. Les enseignants et les élèves furent consultés par sondages. Le résultat des autoévaluations sectorielles, les discussions que le coordonnateur a eues avec les divers membres de la collectivité collégiale et les réponses aux sondages ont fourni au coordonnateur le matériel nécessaire à la réalisation du rapport du Collège. Vers la fin du processus, la directrice générale a formé un comité dont le mandat a été de réviser le projet de rapport, particulièrement les conclusions relatives à chacun des critères, et d'élaborer un plan d'action à partir des conclusions. Un sous-comité du conseil d'administration a aussi étudié le rapport avant qu'il ne soit soumis pour approbation au conseil d'administration. Cette dernière instance a constitué la seule participation d'intervenants externes à l'établissement, car les diplômés et les universités n'ont pas été consultés. Tout au long du processus, la direction et le personnel du Collège ont été informés des progrès de l'opération.

La démarche suivie par le Collège a conduit à un rapport qui suscite l'intérêt. Deux préoccupations majeures sont clairement ressorties du processus, la mission et la structure organisationnelle de l'établissement. Le rapport aurait toutefois gagné à être plus explicite, surtout que certaines des situations décrites étaient complexes. Malgré cela, la visite a permis de clarifier ces aspects et d'apprécier la justesse des actions adoptées par l'établissement à la suite de l'évaluation institutionnelle.

La mission

La clarté et la précision de l'énoncé de mission et des objectifs institutionnels

En 2000, le Collège a actualisé son énoncé de mission et il lui a ajouté un énoncé de vision. Ces énoncés complètent la série d'objectifs éducatifs formulés en 1991. L'énoncé de mission est révisé périodiquement; il apparaît dans les politiques institutionnelles du Collège ainsi que dans les documents d'information destinés aux élèves ou aux personnes de l'extérieur.

L'énoncé de vision affirme l'engagement du Collège à former ses élèves de façon à ce qu'ils atteignent l'excellence dans leurs études, qu'ils démontrent le désir d'apprendre tout au long de leur vie et qu'ils deviennent des citoyens responsables et actifs. L'énoncé de mission souligne que l'élève est au cœur de la communauté éducative du Collège Marianopolis. Il rappelle que la Congrégation de Notre-Dame a joué un rôle historique en éducation, ce qui a développé chez elle le respect de la dignité de l'individu ainsi que la quête du savoir. Il spécifie que le Collège accueille, dans un climat de respect et de confiance mutuels, des élèves de toutes les cultures, de toutes les confessions et de tous les milieux sociaux et économiques. Il affirme son engagement à créer un climat propice à l'apprentissage en favorisant l'innovation pédagogique et l'utilisation des technologies. Enfin, l'énoncé de mission indique que le Collège valorise et encourage la pensée critique et créative, la communication efficace, le comportement responsable et intègre, la justice sociale et politique ainsi que la préservation de l'environnement. Les objectifs du Collège portent sur le soutien à l'élève, sur la qualité du milieu éducatif ainsi que sur la promotion et le respect des valeurs mentionnées dans l'énoncé de mission.

La mission du Collège est claire, tout comme le sont ses objectifs qui, en fait, tiennent lieu de projet éducatif. La mission et les objectifs démontrent une grande préoccupation envers les besoins des élèves autant à l'égard de la réussite de leurs études qu'envers leur accomplissement personnel et professionnel. Les objectifs institutionnels sont toutefois généraux. Compte tenu du contexte actuel de transition vers un nouveau mode de fonctionnement, l'établissement pourrait y ajouter des objectifs plus précis qui soient vérifiables et qui mènent à l'action. La Commission lui *suggère* donc de se donner des objectifs opérationnels qui pourront guider ses actions dans cette période de transition vers un statut laïc.

L'adhésion à la mission et aux objectifs institutionnels

Il y a, au Collège Marianopolis, une cohésion très forte de l'ensemble de la collectivité autour des valeurs de l'établissement et de ses objectifs. Cette adhésion à la culture institutionnelle donne lieu à une véritable communauté éducative où les enseignants, entre autres, démontrent un vif intérêt à offrir une éducation de qualité qui éveillera chez les élèves le goût de se surpasser. La volonté de privilégier le développement scolaire et personnel des élèves se reflète aussi dans l'organisation pédagogique, dans l'organisation des activités parascolaires et dans le développement des programmes alors que le bien des élèves constitue un facteur primordial.

Le mode d'organisation et de gestion

Les instances de gestion

Avant 1999, le Collège était dirigé par la Congrégation de Notre-Dame, notamment par l'entremise du conseil d'administration composé exclusivement de membres de la communauté religieuse. La planification du développement du Collège et les politiques opérationnelles relevaient du conseil du Collège, le *College Council*, qui avait aussi pour mandat de faire des recommandations au conseil d'administration pour les investissements majeurs. Le conseil du Collège (*College Council*) était composé de 35 membres; chacun des services et des départements y était représenté, tout comme les enseignants, le personnel et les élèves; 7 personnes provenant de l'extérieur y siégeaient également.

En 1999, une modification aux règlements du Collège a entraîné la formation d'un nouveau conseil d'administration dont environ le tiers des sièges est occupé par des membres de la Congrégation. L'établissement de ce nouveau conseil d'administration est une étape vers la transformation du Collège en une corporation laïque à but non lucratif constituée en vertu de la loi sur les compagnies. Cette modification importante a entraîné l'abolition du conseil du Collège (*College Council*). Pour préserver le fort esprit de collégialité qui y régnait, une nouvelle instance a été mise sur pied, le *College Senate*.

Présentement, le conseil d'administration est composé de 18 membres; la Congrégation de Notre-Dame en propose 11 directement, dont six qui n'appartiennent pas à l'ordre religieux. Deux représentants sont proposés par les enseignants, deux employés sont proposés par les membres du personnel et deux étudiants représentent le conseil de l'association étudiante. La directrice générale siège d'office au conseil d'administration. Six membres du conseil forment le comité exécutif. Le conseil d'administration et le comité exécutif se rencontrent régulièrement et ils remplissent les fonctions qui relèvent de leur mandat comme l'adoption des états financiers et des politiques du Collège. En plus du comité exécutif, le conseil d'administration compte trois comités permanents traitant respectivement des immobilisations, de la planification scolaire et de la vérification financière. Des comités ad hoc sont créés au besoin.

Le *College Senate* regroupe 22 membres. La directrice générale, la directrice des études, les chefs de services et les coordonnateurs de département en font partie; des représentants des enseignants, du personnel de soutien et des élèves y siègent également. Le *College Senate* est un comité consultatif auprès du conseil d'administration; il traite de tous les aspects de la vie au Collège. Il a été instauré en remplacement du conseil du Collège, aboli

lors de la création du nouveau conseil d'administration. Les comités qui relevaient auparavant du conseil du Collège y sont maintenant rattachés, notamment la commission des études, le comité des finances et le comité du personnel. Le *College Senate* reçoit leurs rapports et il transmet ses recommandations au conseil d'administration. Par contre, ces comités s'adressent aussi directement au conseil d'administration dans certains cas. Les divers comités sont très actifs quant aux dossiers qui relèvent de leur mandat respectif et toutes les instances du Collège Marianopolis assument bien le rôle qui leur est dévolu.

La transformation des structures a suscité beaucoup d'inquiétude chez les membres de la communauté collégiale. Plusieurs craignent que la future corporation laïque entraîne une diminution de leur influence au sein de la gestion de l'établissement et que cela affecte la qualité du milieu de travail ou même la qualité de leur travail éducatif. La création du *College Senate* et le maintien de comités qui interviennent à la fois auprès du *College Senate* et du conseil d'administration sont le reflet de ces craintes, alors qu'on a voulu assurer la participation des enseignants et des membres du personnel après la disparition du conseil du Collège. De son côté, le conseil d'administration actuel est conscient du malaise qui prévaut au sein de l'établissement. Présentement, toutes les instances sont à la recherche de solutions optimales pour préserver l'esprit collégial de l'établissement tout en adaptant les structures à la nouvelle situation. Mais, faute de consensus sur les aspects les plus fondamentaux du fonctionnement d'une organisation de ce type (responsabilités et pouvoir du conseil d'administration, entre autres), ces recherches sont peu productives. Il en résulte donc, depuis 5 ans, un questionnement qui s'exerce à tous les niveaux et qui consomme des énergies considérables chez l'ensemble des intervenants et encore plus chez les membres de la direction qui participent d'office à presque tous les comités. Les sujets sont nombreux : rôle, responsabilités, pouvoirs et composition du prochain conseil d'administration, détermination des instances et des comités internes au collège, clarification des mandats et niveaux de responsabilité de chacune de ces instances. Le Collège a besoin de régler ces questions afin de pouvoir se concentrer sur son développement et sur la réalisation de sa mission éducative auprès des élèves. En conséquence,

la Commission lui recommande de clarifier au plus tôt les mandats et la composition de ses diverses instances en visant à simplifier sa structure afin d'assurer son avenir.

La gestion pédagogique

La directrice des études est assistée dans ses tâches par une adjointe; elle s'appuie aussi dans sa gestion sur un comité de gestion pédagogique constitué des coordonnateurs de département et de l'adjointe à la Direction des études. De plus, la Commission des études (*Academic council*) joue un rôle important en tant que comité consultatif.

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) relève de la Direction des études. Les comités pédagogiques des départements (*curriculum committees*) vérifient les plans de cours qui sont ensuite approuvés par la Direction des études; ils s'assurent aussi de l'équivalence entre les différentes sections d'un même cours. La PIEA inclut une politique de la langue qui fait également l'objet d'un suivi rigoureux. La politique institutionnelle d'évaluation des programmes comprend un partage des responsabilités qui favorise son application. En outre, le Collège dispose d'un système d'information qui lui permet de faire un bon suivi des différents programmes d'études.

Les départements sont très engagés dans la gestion des programmes, notamment par le biais des comités pédagogiques. Les enseignants de la formation générale se joignent aux discussions des comités, selon les questions qui y sont abordées. La révision des programmes et le développement de nouveaux programmes sont l'objet d'une intense collaboration entre les enseignants des disciplines concernées et la Direction des études. Les départements sont aussi très actifs dans le soutien aux nouveaux enseignants et dans l'animation d'une vie pédagogique dynamique qui permet à tous de maintenir des pratiques de qualité et de les adapter aux besoins changeants des élèves.

Les élèves sont soutenus dans leurs efforts d'apprentissage par des enseignants disponibles et dévoués. De plus, ils bénéficient des services du centre d'aide, qui se concentre surtout sur les difficultés en anglais et en français, ainsi que du tutorat par les pairs offert dans 8 disciplines. Le Collège offre un cours d'anglais non-crédité aux élèves moins familiers avec la langue. Ce cours est donné par des enseignants spécialisés dans l'enseignement de l'anglais langue seconde, tout comme l'est le premier cours d'anglais crédité. Le Collège a aussi libéré un enseignant à temps partiel pour développer des ressources didactiques destinées aux étudiants non anglophones. Lors de la visite, les élèves ont souligné le soutien remarquable dont ils bénéficient. Enfin, l'établissement effectue un suivi assidu des élèves dont la performance ne répond pas aux attentes, par ailleurs très élevées.

Conformément à la mission du Collège Marianopolis, l'organisation scolaire est centrée sur l'élève. Par exemple, les horaires visent à offrir une bonne sélection de cours aux élèves tout en évitant de leur imposer des journées de classe démesurément lourdes. Les cours donnés dans une forme enrichie sont habituellement offerts en même temps que les cours réguliers pour permettre aux élèves qui en ont besoin de changer de groupe. Enfin, le Collège s'adapte aux contraintes individuelles des élèves, comme ceux-ci l'ont souligné lors de la visite.

En somme, la gestion pédagogique concourt efficacement à l'accomplissement de la mission du Collège et elle constitue un point fort de l'établissement.

Les services aux élèves

Les services aux élèves sont variés et nombreux. Les élèves ont accès, entre autres, à des spécialistes en counseling et orientation, à une infirmière, à une animatrice de pastorale interconfessionnelle, à des activités sportives intramurales et intercollégiales, à de l'aide financière et à une profusion d'activités socioculturelles.

Le volet socioculturel est particulièrement développé pour un établissement de cette taille : plusieurs activités sont organisées, dont une conférence bisannuelle majeure portant sur les carrières, la participation annuelle à la compétition canadienne de robotique, la participation des élèves à la simulation des Nations-Unies à New-York, des conférences et des prestations artistiques. Le Collège compte près de 50 associations de toutes sortes, notamment la fondation *Free the Children* (qui amasse des fonds pour bâtir des écoles dans les pays en voie de développement), des clubs sportifs, des associations religieuses et ethniques; il a été le site du premier groupe canadien d'Amnistie internationale au niveau postsecondaire. La plupart de ces associations sont nées à l'initiative même des élèves auxquels le Collège a apporté le soutien et l'encouragement nécessaires.

Enfin, les élèves sont invités à participer aux instances du Collège et ils sont représentés, entre autres, au conseil d'administration ainsi qu'à son comité exécutif, au *College Senate*, à la Commission des études, au comité des finances et au comité de la vie étudiante.

La participation de la population étudiante aux activités est élevée, tout comme l'est l'utilisation des divers services d'aide personnelle. Les services offerts aux élèves remplissent tout à fait leur fonction et ils contribuent à l'accomplissement de la mission du Collège.

La gestion des ressources humaines

Bien que le Collège n'ait pas une politique de gestion des ressources humaines, il a adopté des documents qui y sont liés, dont un énoncé des conditions de travail des employés qui détermine les modalités d'embauche et de sécurité d'emploi, une politique d'évaluation de l'enseignement et une politique de griefs. La gestion des ressources humaines a été une responsabilité de la directrice générale jusqu'à ce que le Collège embauche un coordonnateur du Service en 1998.

Les pratiques de recrutement et de sélection du personnel résultent en l'embauche de candidats qualifiés et qui, habituellement, assimilent bien les valeurs de l'établissement. L'insertion professionnelle des nouveaux enseignants est prise en charge par le Département d'accueil. Les nouveaux enseignants sont évalués à chaque session jusqu'à ce qu'ils deviennent permanents; les enseignants permanents sont évalués à tous les trois trimestres. Dans tous les cas, l'évaluation repose à la fois sur la rétroaction des élèves et sur l'habileté de l'enseignant à remplir ses obligations contractuelles comme la préparation des cours, le perfectionnement et l'engagement dans la vie du Collège. Les enseignants peuvent participer à des sessions de formation tenues à l'intérieur même de l'établissement; plusieurs de ces activités sont des initiatives du corps professoral, ce qui démontre le dynamisme dont font preuve les enseignants dans l'amélioration de leur compétence. Le Collège soutient aussi les enseignants qui désirent assister à des conférences ou obtenir de la formation à l'extérieur, notamment le programme Performa offert par le consortium des collèges anglophones.

Le climat de travail est bon et empreint de respect mutuel. Le Collège a vécu des problèmes reliés à l'allocation et à la comptabilisation des tâches enseignantes dans le passé, mais il a résolu la question en adoptant un mode de calcul formel. L'établissement n'offre présentement pas de programme d'aide aux employés.

La gestion des ressources humaines s'exerce de façon efficace. Toutefois, le Collège gagnerait à rassembler ses politiques, ses exposés de principe et ses autres documents en une politique cohérente de gestion des ressources humaines. Il pourrait aussi compléter la liste des bénéfices offerts en y ajoutant un programme d'aide aux employés.

La gestion des ressources matérielles, informationnelles et financières

L'allocation des ressources vise d'abord à satisfaire les besoins de formation des élèves. Après consultation des différents départements et services, le comité des finances établit des priorités sur lesquelles s'appuie la planification budgétaire.

Les installations physiques actuelles représentent un défi pour le Collège. Le bâtiment nécessitera d'importants travaux de rénovation dans un avenir prochain. De plus, les besoins d'espace se font plus pressants, autant en ce qui concerne les salles de cours que les laboratoires ou les espaces d'études; le centre d'aide et le tutorat par les pairs sont aussi des activités plus récentes qui requièrent une allocation de locaux. Afin de remédier à la situation, le Collège prévoit déménager dans de nouveaux locaux en 2006. Les nouvelles installations, situées dans la Maison-mère de la Congrégation, permettront d'agrandir la bibliothèque, d'accroître le nombre de salles de classe ou de réunion et d'augmenter le nombre de bureaux pour les enseignants qui, présentement, se partagent un même local pour 3 ou 4 enseignants. Les élèves bénéficieront aussi de locaux de musique ainsi que de meilleures facilités pour la présentation de spectacles.

De l'avis même du Collège, les équipements informatiques pourraient être plus nombreux, surtout les ordinateurs disponibles pour les élèves et les enseignants. À partir de l'an prochain, les utilisateurs d'ordinateurs portables pourront accéder au réseau du Collège et à l'Internet au moyen de la technologie sans fil, ce qui diminuera partiellement les besoins en cette matière. Étant donné les contraintes d'espace, la technologie sans fil présente une solution intéressante puisque les ordinateurs pourront être utilisés ailleurs que dans les laboratoires dédiés à cette fin. Cela devrait contribuer à diminuer l'insatisfaction exprimée par les élèves lors de l'évaluation institutionnelle. Le Collège a élaboré un plan de développement informatique qu'il a commencé à implanter, mais qui se déploiera complètement lors de l'installation dans de nouveaux locaux.

Les ressources informationnelles sont appropriées pour un établissement de cette taille. Toutefois, les élèves aimeraient avoir accès à un plus grand nombre d'œuvres, particulièrement lorsqu'ils rédigent des travaux dans les cours plus avancés. Le Collège a conclu des ententes avec des bibliothèques universitaires afin de répondre à leurs demandes, tout en reconnaissant que ses élèves et ses enseignants constituent une clientèle particulièrement exigeante.

En 1999, le Collège a mis sur pied une fondation. Quatre-vingt pour cent des montants recueillis serviront à financer le déménagement à la Maison-mère; le 20 % restant sera investi en vue de dispenser des bourses d'études et des bourses au mérite aux élèves. La

campagne de levée de fonds est déjà amorcée, notamment auprès des employés de l'établissement qui ont répondu très favorablement. La fondation veut, éventuellement, remplacer le soutien financier que la Congrégation a accordé au Collège par le passé. Présentement, l'établissement jouit d'un surplus accumulé.

Dans l'ensemble, le Collège gère bien ses ressources matérielles, informationnelles et financières, compte tenu des limitations que lui imposent ses locaux actuels.

L'atteinte des objectifs

L'atteinte des objectifs liés au rendement des élèves et à leur cheminement sur les plans scolaire et professionnel

En général, les élèves inscrits au Collège Marianopolis ont obtenu de bonnes notes au niveau secondaire; au Collège Marianopolis, ils atteignent les résultats les plus élevés du réseau collégial québécois. Près de 85 % des élèves réussissent tous leurs cours à la première session, 95 % se réinscrivent au troisième trimestre et 88 % ont obtenu leur diplôme deux ans après la durée prévue des études. Le taux de réussite à l'épreuve uniforme d'anglais est aussi très élevé, frôlant les 98 %. Enfin, plus de 95 % des diplômés fréquentent l'université à la session suivant la fin de leurs études collégiales, en très forte proportion dans l'établissement de leur premier choix.

Le Collège obtenant déjà des performances élevées de sa population étudiante, les effets de l'implantation du plan d'aide à la réussite ont été plus lents à se manifester. Toutefois, la proportion d'élèves réussissant tous leurs cours à la première session a augmenté entre 2000 et 2002. Le Collège attribue la progression des résultats aux efforts réalisés dans le cadre du plan, notamment grâce à l'action du centre d'aide, du tutorat par les pairs et de l'adaptation de la séquence de cours pour les élèves à risque. Le plan a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'échanges professionnels chez les intervenants. En plus de favoriser l'expérimentation et la mise en place de nouvelles mesures d'aide, il a été à l'origine d'activités de perfectionnement pédagogique liées à la réussite.

L'atteinte des objectifs institutionnels de nature éducative

Le Collège atteint les objectifs de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, soit d'assurer une évaluation juste et équitable des élèves ainsi que de favoriser la qualité de la langue parlée et écrite, autant en anglais qu'en français.

L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes a fait ressortir certaines faiblesses dans l'analyse de la situation; le Collège considère qu'il doit procéder à d'autres évaluations de programmes en tenant compte des commentaires déjà formulés par la Commission d'évaluation pour vérifier qu'il atteint bien les objectifs de cette politique. La prochaine évaluation de programme est prévue pour l'automne 2004.

Les activités pédagogiques et le milieu de vie concourent à l'atteinte des objectifs du Collège. En effet, le corps professoral, hautement qualifié et très dévoué, contribue à stimuler chez les élèves la recherche de l'excellence et la curiosité intellectuelle. Pour sa part, l'importante participation des élèves aux clubs et associations du Collège leur permet d'exercer leur esprit critique et leur sens civique tout en développant des habiletés de communication utiles pour la vie. De plus, le Collège fournit une formation en leadership à tous les responsables d'associations ou de clubs étudiants.

L'atteinte des objectifs de rendement scolaire et des objectifs de nature éducative constitue donc un autre point fort de l'établissement.

Le développement de l'établissement

La détection des besoins nouveaux

Le Collège est très sensible aux caractéristiques de son environnement et il s'adapte aux besoins nouveaux, notamment dans le secteur de la formation. Il a développé un nouveau programme, *Sciences, lettres et arts* qui sera offert dès la prochaine année scolaire, afin de satisfaire les besoins des prochains élèves. Il a aussi mis en œuvre des projets novateurs, dont un programme de mentorat pour les élèves de *Sciences de la nature* qui permet à ceux-ci de se familiariser avec le milieu professionnel des carrières scientifiques. Au plan de la gestion, il a récemment créé un poste de coordination des ressources humaines et il a mis sur pied une fondation pour assurer son avenir financier. De plus, la décision de relocaliser l'établissement est venue après une sérieuse réflexion sur les solutions potentielles aux problèmes posés par le site actuel.

La réflexion est aussi bien engagée sur le changement majeur que constituera la création d'une corporation laïque pour gérer l'établissement. Toutefois, tous ne mesurent pas pleinement la complexité de cette transition; le Collège devra achever sa démarche et trouver les compromis qui permettront de préserver les acquis de la gestion participative tout en implantant un modèle d'administration efficace.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

Le Collège a l'habitude de donner suite aux évaluations qu'il réalise, tant au niveau de l'évaluation du personnel que des évaluations de programmes.

En général, il dispose aussi de processus de planification efficaces. Par exemple, un poste de coordonnateur aux installations physiques a été établi pour planifier la relocalisation du Collège. Toutefois, la planification est habituellement ad hoc et le Collège aurait avantage à formaliser un peu plus ses mécanismes de planification stratégique à moyen terme.

Les pratiques de communication

Le Collège transmet efficacement l'information qu'il destine à ses élèves ou à son personnel. De plus, il dispose d'instances nombreuses qui permettent le dialogue et la communication entre les divers groupes de la collectivité. Les communications externes fonctionnent bien aussi; le Collège communique régulièrement avec les parents des élèves et il maintient des contacts avec les universités. Enfin, des mécanismes existent pour recevoir les plaintes des élèves et du personnel.

Le Collège a l'intention d'élaborer un plan formel de marketing. Il projette aussi de compiler en une seule politique cohérente l'ensemble de ses pratiques et procédures de communication, incluant les énoncés sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. La Commission l'encourage à donner suite à cette intention.

Le suivi de l'évaluation

Le Collège a adopté un plan d'action qui comprend 28 mesures; il a désigné un responsable pour chacune d'elles et il en a précisé l'échéancier. Certaines actions ont déjà été réalisées, dont l'élaboration d'un plan d'effectifs ainsi que la mise en place du comité sur les technologies de l'information qui a préparé un plan d'acquisition et de développement. Les actions prévues par le Collège sont pertinentes et correspondent aux observations qu'il a faites lors de son autoévaluation.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le Collège Marianopolis assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte.

Le Collège a créé un environnement dynamique et stimulant pour ses élèves, autant au plan pédagogique qu'au niveau des activités parascolaires. La population étudiante bénéficie du soutien d'un personnel dévoué et attaché à la mission de l'établissement, soit de favoriser le développement intellectuel, scolaire et personnel. Les résultats obtenus démontrent clairement que le Collège Marianopolis s'acquitte efficacement de sa mission.

L'établissement vit présentement une période de transition vers une nouvelle structure ainsi que vers un nouveau site. Il devra bientôt achever sa réflexion pour adopter un modèle organisationnel propre à assurer son développement tout en respectant sa culture et sa mission.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation institutionnelle, le Collège souscrit à l'analyse faite par la Commission. Au-delà des remarques qui ont amené quelques précisions et nuances, le Collège fait état d'actions réalisées, entreprises ou prévues dans le but d'améliorer certains aspects. La Commission en a pris bonne note.

Pour faciliter la transition institutionnelle en cours, le conseil d'administration du Collège a récemment participé à un atelier portant sur le modèle organisationnel de l'établissement. Dans les prochains mois, il entend proposer à la collectivité un modèle organisationnel modifié qui clarifiera la composition et les mandats des divers comités et dont l'implantation est prévue pour la prochaine année scolaire. De plus, le conseil compte adopter des objectifs opérationnels qui compléteront les objectifs institutionnels du Collège Marianopolis.

Enfin, le Collège mentionne qu'il prévoit établir une procédure lui permettant de consulter formellement ses diplômés lors des prochaines évaluations.

La Commission estime que les actions réalisées et entreprises par le Collège contribueront à améliorer la qualité déjà reconnue de la réalisation de la mission éducative. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer, président